Plan stratégique 2005-2008

Ministère du Conseil exécutif

Pour nous joindre :

Ministère du Conseil exécutif
Direction des communications
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-2001
Télécopieur : (418) 528-9242

www.mce.gouv.qc.ca

Le présent document a été préparé par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISBN 2-550-44381-0

© Gouvernement du Québec, 2005

15 % de fibre postconsommation

Mot du premier ministre

C'est avec plaisir que je présente le Plan stratégique du ministère du Conseil exécutif pour les années 2005 à 2008.

Le ministère du Conseil exécutif joue un rôle central dans l'organisation gouvernementale, puisqu'il appuie le premier ministre et le Conseil des ministres dans la définition et la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

Le ministère du Conseil exécutif assume également des responsabilités particulières, en soutenant l'action définie par le gouvernement en matière de jeunesse, d'affaires intergouvernementales canadiennes, de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le Plan stratégique 2005-2008 du ministère du Conseil exécutif identifie les enjeux auxquels nous devons faire face à ces différents niveaux. Il précise les orientations retenues pour y parvenir, ainsi que les axes d'intervention et les objectifs qui en découlent.

Globalement, nos priorités sont claires : nous voulons offrir aux Québécois une meilleure qualité de vie et une gouverne de premier plan. Nous y consacrerons tous nos efforts, en favorisant ainsi l'émergence d'un Québec qui **brille parmi les meilleurs**.

Jean Charest

Table des matières

Le ministère du Conseil exécutif 5

1 Enjeux : Une gouverne de premier plan – Une meilleure qualité de vie pour les citoyens
Orientation : Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs 8
• Contextes, axes d'intervention et objectifs, indicateurs 8

2 Enjeu : La participation active des jeunes au développement de la société québécoise
Orientation : Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise 10
Mot du premier ministre, responsable des dossiers jeunesse 10
• Contexte, axes d'intervention et objectifs, indicateurs 11

3 Enjeux : Les intérêts et les compétences du Québec – Le bon fonctionnement de la fédération canadienne
Orientation : Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens ... 12
Mot du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et de l'Accord sur le commerce intérieur 12
• Contexte, axes d'intervention et objectifs, indicateurs 13

4 Enjeu : Le dynamisme de la francophonie canadienne
Orientation : Renforcer la francophonie canadienne 15
• Contexte, axe d'intervention et objectifs, indicateurs 15

5 Enjeux : Des communautés autochtones fortes et épanouies – Des discussions à poursuivre avec les différentes nations autochtones
Orientation : Accompagner le développement des nations autochtones 16
Mot du ministre délégué aux Affaires autochtones 16
• Contexte, axes d'intervention et objectifs, indicateurs 17

6 Enjeux : La réforme des institutions démocratiques – La réforme de l'accès à l'information
Orientations : Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics 18
Mot du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information 18
• Contextes, axes d'intervention et objectifs, indicateurs 19

Le ministère du Conseil exécutif

Le **Conseil exécutif**, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État.

Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le **ministère du Conseil exécutif** relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

La mission du ministère du Conseil exécutif

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement
- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Sa vision

Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens

Le plan stratégique du ministère du Conseil exécutif comprend six orientations, définies afin de répondre aux enjeux auxquels le ministère doit faire face.

La première de ces orientations correspond à la responsabilité générale que le ministère du Conseil exécutif assume en matière d'analyse, de conseil et de coordination auprès du Conseil des ministres.

Les cinq autres orientations se rapportent directement aux mandats spécifiques confiés par le gouvernement au ministère du Conseil exécutif.

Ces six orientations retenues sont les suivantes :

1. Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs.
2. Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise.
3. Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens.
4. Renforcer la francophonie canadienne.
5. Accompagner le développement des nations autochtones.
6. Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.

1

Enjeux : Une gouverne de premier plan – Une meilleure qualité de vie pour les citoyens

Orientation : **Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs**

Contexte

La vision et les priorités d'action gouvernementales sont définies avec clarté, rigueur et cohérence. Elles doivent être appliquées en étant à l'écoute des citoyens, de leurs besoins et de leurs préoccupations. À ces conditions, elles permettront d'engager le Québec vers le développement et la prospérité, qui constituent la clef de tout le reste.

Une fois les priorités d'action définies, il faut s'assurer qu'elles se concrétisent dans l'action des ministères et organismes – c'est-à-dire dans les politiques mises en place comme dans les programmes et dans les services offerts aux citoyens. Une bonne gouvernance de l'État suppose une telle cohérence.

Axes d'intervention et objectifs

Une vision et des priorités partagées

- Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité
- Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités
- Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations

Une cohérence et une coordination efficace de l'action

- S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales
- Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables
- Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement
- Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale

Indicateurs

- Initiatives de discussion avec les citoyens (nature et impact)
- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Mesure de la perception des messages gouvernementaux

Contexte

Parmi les priorités retenues, la modernisation de l'État québécois occupe une place cruciale. La poursuite de cette modernisation doit être réalisée de façon concertée, en y associant tant les leaders socioéconomiques que l'ensemble de la population. Elle implique de plus des initiatives spécifiques, notamment en matière d'allégement réglementaire et de gouvernance des sociétés d'État.

Cette modernisation, de même que la mise en œuvre de l'ensemble des priorités gouvernementales, doivent pouvoir s'appuyer sur une haute fonction publique intègre et performante, dévouée à l'État et à l'intérêt public.

Axes d'intervention et objectifs

Une mobilisation pour transformer l'État

- Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État
- Contribuer à la modernisation de l'État
- Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État
- Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises
- Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines

Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante

- Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales
- Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État
- Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité
- Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur

Indicateurs

- Initiatives de discussions sur la transformation de l'État avec les leaders socioéconomiques et la population (nature et impact)
- Participation au plan de modernisation (nature et impact)
- Modifications apportées à la gouverne des sociétés d'État (nature et impact)
- Allégement apporté au fardeau réglementaire (nature et impact)
- Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (objectifs et mise en œuvre)
- Initiatives concernant la haute fonction publique (nature et impact)

2 Enjeu : La participation active des jeunes au développement de la société québécoise

Orientation : **Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise**

Mot du premier ministre, responsable des dossiers jeunesse

En tant que responsable des dossiers jeunesse, c'est avec beaucoup de fierté que je présente l'orientation du Plan stratégique 2005-2008 du ministère du Conseil exécutif relative à la jeunesse. Cette orientation, les axes d'intervention et les objectifs qui en découlent visent essentiellement à favoriser la participation active des jeunes au développement de leur communauté.

La jeunesse constitue une priorité pour mon gouvernement, car la participation des jeunes dans tous les secteurs d'activité permet d'assurer le dynamisme et l'évolution de la société québécoise, et ce, au profit de tous les citoyens. C'est d'ailleurs animé par ce même esprit que le Secrétariat à la jeunesse poursuivra, au cours des prochaines années, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Il s'agit tout à la fois d'accroître l'efficacité et l'efficience des services destinés aux jeunes et de susciter la création d'un environnement favorable à leur pleine participation.

L'apport des jeunes est essentiel au développement de la société québécoise. C'est pourquoi mon gouvernement entend favoriser leur participation pour qu'ils puissent, dès à présent, bâtir le Québec de demain.

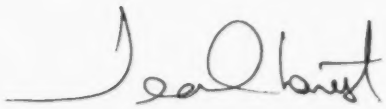

Jean Charest

Contexte

Le gouvernement du Québec a fait de la jeunesse une priorité. C'est pour cette raison que le premier ministre, M. Jean Charest, a tenu à assumer directement cette responsabilité au sein du gouvernement. Les jeunes constituent l'avenir de nos sociétés. Il est donc impératif de mobiliser toutes les ressources possibles et de mettre en place les conditions pouvant favoriser leur épanouissement, afin de s'assurer qu'ils deviennent des citoyens actifs, impliqués et engagés dans le développement de la société québécoise.

Axes d'intervention et objectifs

La Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

- Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée
- Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions

Le portail jeunesse « Espace J »

- S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

- Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé

Indicateurs

- État de réalisation des mesures identifiées dans la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008
- Niveau de contribution des acteurs des différents secteurs d'intervention
- Situation du soutien aux jeunes, état de leur santé et de leur bien-être, intégration professionnelle, réussite éducative et place des jeunes dans la société
- Nombre de fiches d'information et de services jeunesse présentés sur le site
- Nombre de visiteurs sur le site
- Niveau de satisfaction de la clientèle
- État de réalisation des mesures identifiées dans le cadre du Plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

3 Enjeux : Les intérêts et les compétences du Québec – Le bon fonctionnement de la fédération canadienne

Orientation : **Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens**

Mot du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et de l'Accord sur le commerce intérieur

Revitaliser le fédéralisme canadien est un objectif fondamental du gouvernement. Pour ce faire, nous nous sommes résolument engagés dans la voie de la collaboration et du partenariat avec les autres gouvernements de la fédération canadienne, afin que s'établisse une nouvelle synergie fondée sur la compréhension, le respect mutuel, l'ouverture d'esprit et la recherche de compromis, lorsque cela est possible et souhaitable.

Il faut poursuivre nos efforts afin d'instaurer un nouveau climat dans nos relations intergouvernementales. Celles-ci doivent permettre d'assurer la défense et la promotion des intérêts du Québec. Ce nouveau climat doit en même temps conduire à définir un nouvel équilibre dans les rapports fédératifs. Pour le gouvernement, le Québec doit être le chef de file de la coopération intergouvernementale au Canada. De même, le gouvernement du Québec se reconnaît une responsabilité à l'égard des communautés francophones et acadiennes et est déterminé à contribuer au renforcement de la francophonie canadienne. Le raffermissement de l'espace économique canadien est également un domaine d'action prioritaire du Québec.

Le gouvernement du Québec croit fermement que le fédéralisme canadien doit être recentré sur les principes fondamentaux qui le sous-tendent. Cela signifie que le partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement doit être respecté, que chaque ordre de gouvernement doit disposer des ressources fiscales lui permettant d'assumer pleinement et adéquatement ses responsabilités, que les provinces doivent avoir la possibilité de s'exprimer et de participer à la gouverne de la fédération au même titre que le gouvernement fédéral, que des mécanismes efficaces doivent être instaurés afin de favoriser la concertation intergouvernementale et que, lorsque cela est nécessaire, les ententes intergouvernementales ou les façons de faire doivent refléter adéquatement l'asymétrie inhérente au fédéralisme canadien.

L'orientation, les axes d'intervention et les objectifs relatifs aux affaires intergouvernementales canadiennes illustrent cette vision. Ils en annoncent en même temps la mise en œuvre.

Benoît Pelletier

Contexte

Le modèle fédéral adopté par le Canada en 1867 repose sur un certain nombre de principes, dont le respect de la Constitution et des institutions qui en découlent, le respect du rôle de chaque ordre de gouvernement et le respect des différences. Or, on constate que la pratique actuelle du fédéralisme canadien tend à s'éloigner de ces principes, notamment en raison du déséquilibre fiscal qui favorise la multiplication des initiatives fédérales dans les champs de compétence des provinces. Cette situation est préoccupante, tant en ce qui concerne le respect de la spécificité du Québec et de son autonomie dans ses champs de compétence, qu'en ce qui a trait à la confusion qu'elle entraîne au sein de la population.

Il est donc important que le gouvernement du Québec continue d'être vigilant et proactif dans la défense de ses intérêts et de son autonomie constitutionnelle et qu'il travaille activement, en collaboration avec ses partenaires fédératifs, à la revitalisation des relations intergouvernementales et à l'établissement d'un nouvel équilibre au sein de la fédération canadienne.

Axes d'intervention et objectifs

Une diplomatie intérieure proactive et cohérente

- Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada
- Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires
- Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun

Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle

- Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien
- Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien
- Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel

Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec

- Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal
- Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières
- Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération

Indicateurs

- Révision du mandat des Bureaux du Québec au Canada
- Révision des accords de coopération existants et signature de nouveaux accords de coopération avec d'autres provinces
- Avancement des travaux visant un renforcement de l'Accord sur le commerce intérieur
- Participation à des conférences, des colloques et des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle
- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales et actions prises en cas d'empiètements fédéraux et de non-respect des principes du fédéralisme
- Développement d'approches communes avec les autres provinces et les territoires

4 Enjeu : Le dynamisme de la francophonie canadienne

Orientation : **Renforcer la francophonie canadienne**

Contexte

Les communautés francophones et acadiennes du Canada mènent une lutte de tous les instants pour assurer la survie de la langue et de la culture françaises au Canada. Les membres de ces communautés souhaitent continuer à vivre, évoluer et s'épanouir dans leur langue. Le Québec, en tant que premier foyer de la langue française au pays et seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, considère qu'il doit exercer un leadership renouvelé et assumer une responsabilité particulière dans l'atteinte de cet objectif fondamental qu'il partage comme membre à part entière de la francophonie canadienne.

Le Québec souhaite donc relever le défi de rassembler les francophones de partout au Canada au sein d'une francophonie moderne, unie et respectueuse de sa diversité et d'assurer le rayonnement de la langue et de la culture françaises à travers les Amériques. Ce défi incite à un nouveau dialogue et un renforcement des liens entre les francophones de partout sur le continent.

Axe d'intervention et objectifs

Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français

- Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes
- Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois
- Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale

Indicateurs

- Révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada
- Activités et projets associant des organismes québécois et des organismes issus des communautés francophones et acadiennes
- Intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération
- Création du Centre de la francophonie dans les Amériques

5 Enjeux : Des communautés autochtones fortes et épanouies – Des discussions à poursuivre avec les différentes nations autochtones

Orientation : **Accompagner le développement des nations autochtones**

Mot du ministre délégué aux Affaires autochtones

Nous sommes à un moment de notre histoire où il est impératif de renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société québécoise. La qualité de nos relations a progressé de façon remarquable au cours des dernières décennies. Cependant, il reste encore plusieurs défis à relever afin que le potentiel des nations autochtones puisse s'exprimer.

Le principe directeur de l'action gouvernementale est d'accompagner le développement des nations autochtones. Plusieurs ententes globales et spécifiques ont été conclues. Forts de ces acquis, nous devons franchir une nouvelle étape afin que les nations autochtones participent davantage au développement du Québec. Cette nouvelle étape s'exprimera notamment à travers une nouvelle instance de discussion politique paritaire, le Conseil conjoint des élus.

Pour le gouvernement, les priorités doivent porter sur l'amélioration des relations avec les nations autochtones du Québec, la transparence et l'information des populations des régions ainsi qu'une meilleure coordination des actions gouvernementales en affaires autochtones. C'est sur cette base que nous comptons poursuivre et accélérer les discussions entreprises avec les Autochtones.

Les axes d'intervention et les objectifs relatifs aux affaires autochtones serviront de levier pour que les communautés autochtones puissent contribuer activement au dynamisme des régions du Québec.

Geoffrey Kelley

Contexte

En matière autochtone, les enjeux à relever sont multiples. La situation économique et sociale de plusieurs communautés autochtones est précaire. La population autochtone augmente rapidement, et sa pyramide des âges est à l'inverse de celle de la population non-autochtone. Les nations autochtones souhaitent participer au développement et à la mise en valeur du territoire, tout en recherchant une plus grande autonomie politique et économique. Il faut également clarifier les droits en regard de la pratique des activités traditionnelles.

Axes d'intervention et objectifs

Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones

- Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations
- Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

Des droits à clarifier

- Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale
- Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux

Des actions gouvernementales coordonnées

- Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement
- Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises

Une meilleure information aux citoyens

- Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

Indicateurs

- Réalisation du forum sur le développement social et économique des nations autochtones
- État des relations avec chacune des communautés
- État d'avancement des négociations
- État d'avancement des discussions pour chacune des questions abordées dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Activités réalisées pour préciser l'exercice des droits ancestraux
- Respect des engagements pris dans chacune des ententes de développement
- Respect des engagements pris dans les ententes particulières de financement conclues dans le cadre d'un programme d'aide financière
- Niveau de connaissance, de compréhension et de satisfaction à l'égard des négociations par le gouvernement du Québec

6 Enjeux : La réforme des institutions démocratiques – La réforme de l'accès à l'information

Orientations : **Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics**

Mot du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

Le défi qui m'est donné, à titre de ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, consiste à poursuivre le travail d'élaboration et de mise en œuvre des réformes annoncées par le premier ministre, lors du Discours inaugural du mois de juin 2003, et de compléter la révision quinquennale des lois relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

En matière de réforme des institutions démocratiques, une première étape a été franchie, au mois de juin 2004, avec la présentation d'un important projet de réforme parlementaire et une deuxième, au mois de décembre 2004, avec la présentation d'un avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*. Cet avant-projet de loi comprend des nouvelles dispositions favorisant l'exercice du droit de vote et propose une révision du mode de scrutin visant à assurer une représentation plus juste de la volonté des électeurs.

En matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, à la suite de la consultation tenue par la Commission de la culture dans le cadre de la révision quinquennale de la loi, le projet de loi n° 86, modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* a été déposé à l'Assemblée nationale.

Les changements que nous proposons dans ces deux domaines, une fois mis en œuvre, contribueront d'une part, à améliorer, voire à restaurer le climat de confiance qui est à la base de la légitimité de notre démocratie représentative, et d'autre part, à consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, tout en améliorant l'accessibilité aux documents des organismes publics.

Benoît Pelletier

Contexte

La réforme des institutions démocratiques : le choix de la représentativité

Notre mode de scrutin présente l'avantage indéniable de favoriser l'élection de gouvernements majoritaires forts. Il crée toutefois des distorsions importantes entre le nombre d'élus et les votes obtenus par les différents partis politiques en lice. En raison de ces distorsions, plusieurs de nos concitoyens ont l'impression que leur vote ne compte pas.

Les femmes et les communautés culturelles n'ont pas actuellement à l'Assemblée nationale une représentation reflétant la place qu'elles occupent dans la population. Plusieurs réclament une représentation plus équitable à ce chapitre.

Par ailleurs, on exige de la part des élus et du gouvernement une plus grande transparence dans les façons de travailler, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux et des besoins des citoyens, à toutes les étapes du processus décisionnel.

En donnant de nouvelles assises au processus électoral ainsi qu'au fonctionnement des pouvoirs législatif et exécutif, les réformes apportées aux institutions démocratiques permettront à la population du Québec de retrouver une pleine confiance envers ses élus et ses institutions.

Axe d'intervention et objectifs

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques

- Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative
- Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés

Indicateurs

- Adoption d'une version refondue de la *Loi électorale*
- Adoption des modifications à la *Loi sur l'Assemblée nationale* et au *Règlement de l'Assemblée nationale*

Contexte

La réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence

La Commission de la culture, après avoir tenu à l'automne 2003 une consultation publique à la suite du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information, a présenté son rapport en mai 2004. Le projet de loi n° 86 *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* déposé en décembre 2004 y donne suite. Il vise, entre autres, à établir une politique gouvernementale de diffusion systématique de l'information publique, une politique gouvernementale de protection des renseignements personnels et à modifier le fonctionnement de la Commission d'accès à l'information.

Axe d'intervention et objectifs

L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels

- Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels
- Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et les organismes
- Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels

Indicateurs

- Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- Politique de diffusion systématique de l'information publique
- Politique de protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables ministériels en matière de sécurité, de confidentialité et d'intégrité à l'égard de la prestation électronique de services aux citoyens